

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

21 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (1)

—

PROGRAMME JUSTIFICATIF

—

(1) Voir Doc. n° 608 (2008-2009) n° 1

PROGRAMME JUSTIFICATIF

TITRE I RECETTES COURANTES

Secteur II RECETTES GENERALES

ART. 46.01 – Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques

Recette supplémentaire : 29.265.000 euros

Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral.

ART. 46.02 – Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée

Recette supplémentaire : 85.732.000 euros

Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral.

ART. 49.41. – Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision

Recette supplémentaire : 4.763.000 euros

Adaptation des recettes de la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision aux derniers paramètres.